

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE
Séance du 5 avril 2017

Nombre en exercice : 38

Nombre de présents : 32

Convocation du 28.03.2017

Nombre de votants : 37

Affichage du 28.03.2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril 2017 à dix-sept heures, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre suite à la convocation du 28.03.2017, affichée le 28.03.2017.

Étaient présents : M. BACALA Gilles, BAILLIF Christian, M. BLOTTIERE Philippe, BOUTTIER Jean-Jacques, BRAULT Francis, COLIN Bernard, COUDRAY Pascal, EDOU Bernadette, ENCELIN Elyane, M. GRUDE André, JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, LE SECQ Emmanuel, Mme LECARPENTIER Anne-Marie, M. LEPY Claude, LEROY Jean-Claude, LESSIEU Claude, LEYZOUR Michel, Mme MARTIN Jocelyne, M. MICHEL-FLANDIN Patrice, MONHEE Guy, MORVAN Patrick, NAEL Jean-Marc, NORMANDEL Michel, ORY Gille, PERRET Guy, PILFERT Francis, POIRIER Franck, POULAIN Gérard, REMPENAUULT Emmanuel, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, VIANDER Marcel, VILLETTE Gérard.

Étaient absents-excuses : M. VAUGON Pierre (donne pouvoir à M. Pascal COUDRAY), Mme BANCELIN Geneviève (donne pouvoir à Mme MARTIN Jocelyne), M. Pascal HOULLE (donne pouvoir à M. Emmanuel LE SECQ), M. JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M. Gérard POULAIN), Mme Maddy DE CHASTENET (donne pouvoir à M. Claude LESSIEU), M. MORVAN Patrick

Assistait également : Mme FOLLIOU Irène, DGS.

Était excusé : M. BRILHAULT Alain, Trésorier Payeur.

Monsieur Jean-Jacques BOUTTIER est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 MARS 2017.

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 16 mars 2017.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT

Monsieur le président informe les membres du conseil des décisions prises :

Décision 2017-007 Convention de partenariat avec le Réveil Normand à l'Aigle dans le cadre de la mise en place du journal aux visiteurs des musées pour la période du 1/4/2017 au 31/10/2017 (prestation gratuite)

Décision 2017-008 Lettre d'information « les hauts du perche » destinée à la population 5400 ex. au lieu de 5 200 ex (annule la décision 2017-003) le montant est porté de 2 989 euros HT à 3013 euros HT soit 3 464.30 euros TTC

Décision 2017-009 Convention tripartite entre le conseil départemental de l'Orne, la Communauté de Communes des Hauts du Perche et l'association du Haut Perche dans le cadre du festival du Printemps de la chanson 2017 (organisation du spectacle à Tourouvre le 18/3/2017 – 3 500 euros)

Décision 2017-010 Identité et supports de communication pour la CDC des Hauts du Perche – Commande passée avec la Société GREEN & WHITE à CHARTRES pour un montant de 3 840 euros HT soit 4 608 euros TTC

Décision 2017-011 Aménagement pour l'emplacement de bornes de recharges des véhicules électriques à Neuilly-sur-Eure – Travaux réalisés par l'entreprise DASSE pour un montant de 1 615 euros HT soit 1938 euros TTC

Décision 2017-012 Remplacement des batteries gelées et accessoires sur les quatre centrales de traitement d'air (CTA) en terrasse aux Musées par la Société SANI CHAUFFAGE pour un montant de 15 666 euros HT soit 18 799.20 euros TTC.

Décision 2017-013 Mise en place d'un partenariat avec l'association Perche Gastronomie Nature dans le cadre de l'événement annuel aux Muséales « Le temps des sucres, Canada en fête » qui se déroule le dimanche 30 avril 2017 (démonstration culinaire, concours de gâteaux)

Décision 2017-014 Convention de partenariat avec le Perche à Mortagne-au-Perche dans le cadre de la mise en place du journal aux visiteurs des muséales pour la période du 1/4/2017 au 31/10/2017 (prestation gratuite)

VOTE DES TAUX 2017

Monsieur Baillif, vice-président des Finances expose :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'état 1259 FPU de la communauté de communes des Hauts du Perche,

Etant donné l'augmentation du produit fiscal de 400 000 euros correspondant au transfert de charges secteur Longny 200 000 euros et dotation secteur Tourouvre 200 000 euros),

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité les taux qui seront lissés sur une durée de douze années :

	TAUX 2017	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	18.04	1 573 088
Taxe foncier bâti	15.87	1 070 908
Taxe foncier non bâti	28.37	402 570
CFE	19.65	177 796

Pour information : en 2016, les taux étaient les suivants :

TAXES	CDC DU HAUT PERCHE	CDC DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE
TH	18.25	15.02
TFB	15.90	11.57
TFNB	18.43	30.14

FPZ (fiscalité professionnelle de zone) – (tout est désormais intégré au CFE car la CDC des Hauts du Perche est en fiscalité unique)

POUR RAPPEL : données financières :

TAXES prévu au BP 2017 3 125 441 – PRODUIT ATTENDU 3 046 566 = - 78 875
CFE prévu au BP 2017 120 000 – PRODUIT ATTENDU 177 796 = + 57 796
SOIT AU TOTAL – 21 079

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DE DBROUSSAILLAGE DES ROUTES DEPARTEMENTALES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE

La convention est relative à la délégation de la maîtrise d'ouvrage par le département de l'Orne du fauchage et du débroussaillage des routes départementales à la communauté de communes des Hauts du Perche, délégataire.

Cette convention est établie pour trois années, elle expirera le 31 décembre 2019.

Le type de tâches déléguées :

Les dépendances vertes des routes sont entretenues dans le respect des directives arrêtées par le conseil départemental :

- 1^{ère} coupe de fauchage au printemps (mai), en fonction de la pousse de la végétation
- 2^{ème} coupe de fauchage + débroussaillage : à partir du début août

L'enveloppe, calculée sur la base du marché du département sur le secteur limitrophe à la CDC des Hauts du Perche, s'élève à 50 500 euros maximum pour l'année 2017. Ce montant sera actualisé lorsque les prix unitaires du nouveau marché 2017-2020 seront connus.

Avant le début de la campagne de fauche, la communauté de communes s'engage à communiquer une copie de son marché au département.

Le conseil départemental assure le financement de l'opération par le biais d'un fonds de concours et selon l'échéancier suivant :

- 25 % au 1^{er} juillet 12 625 euros TTC
- 25 % au 1^{er} octobre 12 625 euros TTC
- Le solde sur justificatif de paiement de la CDC sur son propre marché, à partir de la réception ou de fin de travaux, dans la limite de l'enveloppe maximum.

L'annexe 1 de la convention désigne les routes départementales pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la communauté de communes des Hauts du Perche pour le fauchage, débroussaillage 2017 – 2019 :

- Secteur Haut Perche 88 886 m
- Secteur du Pays de Longny 115 820 m.
- TOTAL 204 706 m arrondi à 205 kms.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuvent les termes de la convention,
- Autorisent monsieur le président à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

APPEL DE COTISATION 2017 A INITIATIVE ORNE

Il convient d'adhérer à Initiative Orne, réseau associatif de financement des créateurs d'entreprises et des repreneurs d'entreprises domicilié à l'Hôtel du Département, 25 boulevard de Strasbourg – 61000 ALENCON.

Monsieur PERRET présente aux membres du conseil communautaire l'intérêt de l'association Initiative Orne qui permet à des petites entreprises et à des artisans d'obtenir des prêts (montant plafonné à 15 000 euros voir 25 000 euros) afin de créer ou étendre leur activité. Cet un outil que fonctionne bien et mérite d'être pérennisé.

L'appel de cotisation est fixé à 7 centimes d'euros par habitant soit un montant de 596 euros pour la communauté de communes des Hauts du Perche.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent d'adhérer à Initiative Orne pour l'année 2017 pour un montant de 596 euros,
- Autorisent monsieur le président à signer ladite adhésion.

SUBVENTION 2017 – MUSEALES

Vu, le budget primitif 2017 voté le 23 mars 2017,

Vu, le budget annexe 2017 des Muséales voté le 23 mars 2017,

Il convient de fixer le montant de la subvention 2017 à verser aux Muséales à 108 228 euros.

Monsieur LE SECQ précise que la subvention augmente alors que l'an dernier un effort avait été accepté dans le cadre du dixième anniversaire. Il demande que des efforts soient réalisés pour maîtriser au mieux les dépenses et que des objectifs soient fixés au personnel.

Monsieur MONHEE rappelle qu'à l'origine le conseil départemental apportait une participation de 60 000 euros. Cette participation a baissé pour être ramenée à 40 500 euros depuis 2016. Il faut donc prouver que cette structure a un intérêt départemental. Mme MICHEL a été chargée par Monsieur LAMBERT, en qualité de Président du Conseil Départemental, d'une réflexion pour voir s'il existe une synergie entre plusieurs musées.

Monsieur POIRIER mentionne qu'il serait nécessaire de revoir la signalétique de l'établissement.

Monsieur MONHEE précise que les travaux envisagés à proximité du musée donneront une autre perception de même en matière de stationnement.

Monsieur MICHEL-FLANDIN, après l'avoir visité deux fois, indique que le contenu est très bon, la pédagogie est excellente mais peut être trop intellectuel et pas assez communicant. Il serait sans doute nécessaire de revoir le budget communication.

Monsieur MONHEE indique que le budget 2017 prévoit une enveloppe pour la communication.

Monsieur BOUTTIER mentionne que le site des muséales n'est pas approprié et pas à jour. D'autres élus sont d'accord avec cette remarque.

Monsieur MONHEE précise que l'emploi du chargé de communication pourrait travailler pour améliorer ce site.

Monsieur PERRET s'interroge sur la possibilité d'ouvrir les muséales jusqu'à la fin de l'année. En effet, en novembre et décembre, il y a un grand nombre de visiteurs potentiels. De plus la boutique fonctionne bien et à défaut de boutiques de « cadeaux » sur la commune, elle peut répondre à une demande d'autant qu'elle est bien achalandée.

Monsieur MONHEE rappelle que le conseil départemental outre la subvention, participe via l'imprimerie du département (affiches, cartons d'invitation...). De plus, le président mentionne qu'il faut un certain temps pour se faire connaître. Les statistiques des muséales indiquent que les visiteurs sont majoritairement des habitants de l'Orne.

Monsieur MONHEE précise que la visite des Muséales a eu lieu avec les conseillers communautaire le 31 mars 2017 et mentionne aux élus qui n'ont pu se rendre à ce rendez-vous qu'il sera possible d'organiser une nouvelle visite.

Monsieur MONHEE indique que l'exposition sur le cirque remporte un vif succès auprès des écoles puisque seize classes ont réservé pour une visite.

Monsieur MONHEE précise à l'assemblée que le 6 avril 2017, il signe l'acte de donation de la collection Cano. Au départ, il s'agissait d'une mise à disposition de cette collection au musée. Satisfait de la mise en valeur de cette collection, monsieur CANO a souhaité donner sa collection.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorisent à l'unanimité le versement de la subvention de 108 228 euros aux muséales pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 152.04.2017

SUBVENTION 2017 – CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Vu, le budget primitif 2017 voté le 23 mars 2017,

Vu, le budget du CIAS voté le 27 mars 2017,

Il convient de fixer le montant de la subvention 2017 à verser au Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CDC des Hauts du Perche à 77 843 euros.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorisent le versement de la subvention d'un montant de 77 843 euros au CIAS de la CDC des Hauts du Perche pour l'année 2017.

DELIBERATION N° 153.04.2017

SUBVENTION 2017 – OFFICE DU TOURISME DES HAUTS DU PERCHE

Vu, la création de la CDC des Hauts du Perche,

Vu, les statuts de la CDC des Hauts du Perche votés en conseil communautaire le 2 mars 2017,

Vu, la constitution de l'association « OFFICE DE TOURISME DES HAUTS DU PERCHE » le 17 février 2017,

Vu, la demande de subvention de l'Office de Tourisme des Hauts du Perche sollicitant pour l'année 2017 une subvention d'un montant de 32 000 euros,

Vu, la réunion de Bureau du 5 avril 2017,

Au vu des comptes présentés par l'association, monsieur Monhée propose à l'assemblée d'attribuer à l'association « OFFICE DE TOURISME DES HAUTS DU PERCHE » pour l'année 2017 un montant de 26 000 euros.

Monsieur QUIBLIER est invité par Monsieur MONHEE afin de présenter sa demande de subvention. Monsieur ORY propose qu'à l'avenir les investissements soient réalisés par la collectivité afin de pouvoir récupérer la TVA.

Monsieur QUIBLIER indique que dans le cadre du projet Leader, les investissements sont financés à hauteur de 80 %. D'autres projets sont également à l'étude : plan cavalier pour les centres bourgs.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, d'attribuer à l'association « Office de Tourisme des Hauts du Perche » une subvention d'un montant de 26 000 euros. Les membres s'engagent à réexaminer une demande supplémentaire de financement en cas de besoin.

MARCHE SIGNALÉTIQUE SECTEUR DE TOUROUVRE ET DE LONGNY

La CDC des Hauts du Perche réalise des travaux de signalétique (horizontale et verticale) pour l'année 2017.

Il convient de lancer une consultation pour un montant global de 28 800 euros TTC.

Cette consultation concerne les travaux de signalétique du secteur de Tourouvre (14 400 € TTC) et de Longny (14 400 euros TTC)

Cette délibération annule et remplace la délibération du 23 mars 2017 portant sur la signalétique du secteur de Longny.

Monsieur MONHEE indique le bureau réuni le 5/04/2017 a eu un débat au sujet des panneaux des lieux-dits. Il est convenu que ceux-ci seront pris en charge par la communauté de communes afin d'obtenir des meilleurs prix et d'harmoniser le graphisme sur la totalité du territoire.

Mme ROYER-BERGER indique que les panneaux installés sur le secteur de longny ne sont pas adaptés (problème de solidité donc de durée dans le temps, écriture trop petite).

Monsieur BAILLIF précise que ces panneaux ont été commandés et achetés l'an dernier par la commune de Longny-au-Perche.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De consulter dans le cadre de la procédure adaptée pour la signalétique sur le territoire de la CDC des Hauts du Perche
- D'autoriser monsieur le président à signer le marché de travaux,
- D'autoriser la dévolution des travaux.

DEMANDE DE SUBVENTIONS (DETR, FAL..) POUR L' AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT VICTOR DE RENO

Vu, le budget primitif 2017 voté le 23 mars 2017,

Vu, les travaux d'aménagement de sécurité et mise aux normes PMR du bourg sur la commune déléguée de Saint-Victor-de Réno,

Il convient de réaliser des demandes de subvention.

Le coût total de l'opération s'élève à 146 278.80 euros TTC et se décompose comme suit :

- | | | |
|---|------------------|----------------------|
| - | Maîtrise d'œuvre | 4 000.00 euros TTC |
| - | Travaux | 142 278.80 euros TTC |

Madame ROYER-BERGER, maire délégué de Saint-Victor-de-Réno indique que ce projet fait partie d'un programme de 600 000 euros qui, pour des raisons financières, a été réalisé sur plusieurs années par la commune. Elle précise que cette partie concerne la rue de la Croix Saint-Jacques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

FCTVA (16.404 du montant TTC)	23 995.57 euros
DETR (50 % du montant HT)	60 949.49 euros
Reste à charge de la CDC	61 332.72 euros

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser monsieur le président à demander toutes les subventions possibles : DETR, FAL...

CREDITS DE PAIEMENT POUR LE CLSH A LONGNY-LES-VILLAGES

Vu, la délibération du 2 mars 2017 autorisant la recherche de financements pour l'opération d'aménagement d'un CLSH à Longny-les-Villages et fixant le plan de financement de l'opération ainsi que le coût total de cette opération soit 240 840 euros,

Vu, le budget primitif 2017 voté le 23 mars 2017 portant inscription d'un montant de 215 840 euros pour le projet d'aménagement d'un CLSH

L'autorisation de programme (AP) s'élève donc à 240 840 euros.

Il est proposé un financement de cette opération sur deux années :

Année 2017	Crédits de paiement (CP)	215 840 euros
Année 2018	Crédits de paiement (CP)	25 000 euros

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le financement sur deux années de cette opération.

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE M. STORIES (ANCIEN LOCAL TTEE)

Par délibération N° 2016.094.04 du 28 avril 2016, la société MC CANN à signer une convention d'occupation précaire avec la CDC du Haut Perche pour le bâtiment (ancien local TTEE) situé ZA La Beaujardière à Randonnai.

Ce bail est établi pour une durée de six mois à compter du 15/06/2016 pour un loyer mensuel de 250 € HT soit 300 euros TTC.

Un avenant n° 1 (délibération du 7/12/2016) prend en compte le changement de raison sociale de la société Mc Cann G. Agency, devenue la société M. Stories.

Un avenant n° 2 prolonge le délai de location de deux mois soit du 16/12/2016 au 31/3/2017.

Il convient, à la demande du locataire, d'établir un avenant N° 3 afin de prolonger la durée de la location du 1.04.2017 au 30 juin 2017.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- acceptent les termes de l'avenant N° 3 de prolongation de la durée de la convention d'occupation précaire du local à Randonnai,
- autorisent monsieur le président à signer l'avenant N° 3 et tous les documents y afférent.

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC LA SOCIETE M. STORIES (ANCIEN LOCAL ONEL)

Par délibération N° 2016.094.04 du 28 avril 2016, la société MC CANN à signer une convention d'occupation précaire avec la CDC du Haut Perche pour le bâtiment (ancien local ONEL) situé ZA La Beaujardière à Randonnai.

Ce bail est établi pour une durée de six mois à compter du 15/06/2016 pour un loyer mensuel de 500 € HT soit 600 euros TTC.

Un avenant n° 1 (délibération du 7/12/2016) prend en compte le changement de raison sociale de la société Mc Cann G. Agency, devenue la société M. Stories.

Un avenant n° 2 prolonge le délai de location de deux mois soit du 16/12/2016 au 16/02/2017.

Il convient, à la demande du locataire, d'établir un avenant N° 3 afin de prolonger la durée de la location du 17/02/2017 au 30 juin 2017.

Les autres clauses de la convention restent inchangées.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Acceptent les termes de l'avenant N° 3 de prolongation de la durée de la convention d'occupation précaire du local à Randonnai,
- Autorisent monsieur le président à signer l'avenant N° 3 et tous les documents y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ENCELIN souhaite faire une mise au point par rapport à une rumeur qui circule sur Longny et relative au country lodges Elle indique ne pas s'être rendue à la gendarmerie.

Monsieur MONHEE indique ne pas avoir entendu cette rumeur. Il mentionne que la construction de la nouvelle gendarmerie de Tourouvre ne met pas fin à la gendarmerie de Longny qui continuera à exister. Il précise également être en attente d'une confirmation positive de Paris au sujet de la construction de la gendarmerie.

La séance est levée à 18 h 20 minutes.

Le prochain conseil communautaire est fixé le 27 avril 2017 à 19 heures à la salle Georges Brassens à Tourouvre.

**Le Président,
Guy MONHEE**

